

RAPPORT N° 92/2-32  
au Conseil Municipal

OBJET

AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE  
EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT  
POUR LA MECANISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Par Délibération n° 91/6-36 du 14 décembre 1991, vous vous êtes prononcés favorablement sur le principe général et sur l'opportunité d'une intervention communale dans le domaine d'une aide à la mécanisation des exploitations agricoles.

Vous avez de plus adopté le pourcentage de la participation communale venant en complément des aides directes du Département, à savoir :

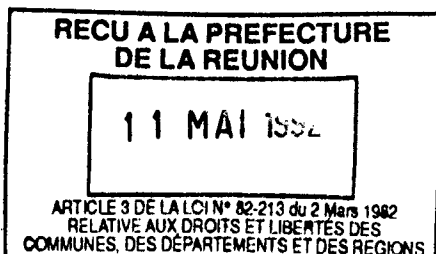
COUT DU MATERIEL	PARTICIPATION COMMUNALE
< 75 000 F	20 % avec un plafond de 15 000 F
> 75 000 F	Montant forfaitaire de 15 000 F

Aujourd'hui, Monsieur Denis BEGUE a acquis un mini-tracteur et les outils indispensables à l'exploitation, en relation avec la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, et sollicite de la Commune une prise en charge d'une partie du coût de l'investissement.

Il convient de préciser que cette personne a déjà bénéficié d'un accord préalable du Département sur son dossier.

Je vous demande donc, dans la limite des crédits inscrits au Budget de 1992 (Chapitre 914 - Article 1302 / Subventions d'équipement divers), de m'autoriser à verser cette aide à Monsieur Denis BEGUE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

DELIBERATION N° 92/2-32  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE  
EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT  
POUR LA MECANISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-32 du Maire ;

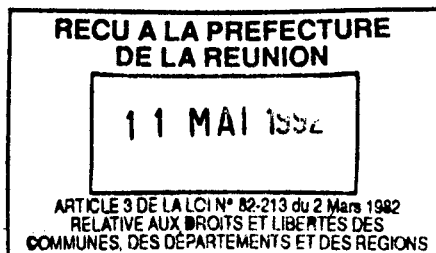
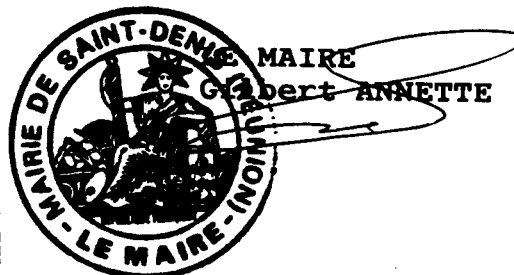
Vu le rapport de Hervé MAGAMOOTOO, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Economie ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Maire à accorder une aide financière à Monsieur Denis BEGUE, Agriculteur, et à lui verser une somme d'un montant de 15 000 F au titre de la participation communale à l'achat d'un mini-tracteur "muletto" et des outils indispensables à l'exploitation (remorque, attache hydraulique, etc...) sur la base du plan de financement de l'investissement figurant en annexe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 92/2-32  
 du Conseil Municipal  
 en séance du samedi 25 avril 1992

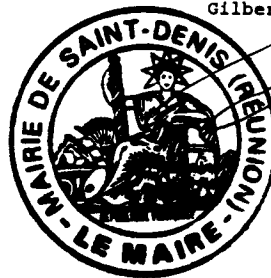
AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNE  
 EN COMPLEMENT DE L'AIDE DU DEPARTEMENT  
 POUR LA MECANISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

**COPIE**

IDENTITE DU BENEFICIAIRE	MATERIELS	COUT GLOBAL	REPARTITION DU COUT DE L'INVESTISSEMENT		
			DEPARTEMENT	COMMUNE	AGRICULTEUR
Denis BEGUE	Mini-tracteur Divers outils	80 882 F	50 % 40 441 F	18,55 % 15 000 F	31,45 % 25 441 F

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
 en séance du samedi 25 avril 1992  
 et annexé à la Délibération n° 92/2-32

LE MAIRE  
 Gilbert ANNETTE



RECU A LA PREFECTURE  
 DE LA REUNION

11 MAI 1992

ARTICLE 9 DE LA LOI N° 82-213 du 2 Mars 1982  
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTES DES  
 COMMUNES, DES DEPARTEMENTS ET DES REGIONS